

CONCOURS PHOTOS « Objectif Tourouvre au Perche »

Avenant au règlement en date du mercredi 20 octobre 2021

Afin de favoriser le nombre de participants au concours photos « Objectif Tourouvre au Perche », les organisateurs ont décidé :

- d'accorder plus de temps aux candidats en prolongeant le concours jusqu'au 31/12/21 minuit.
- d'inclure la possibilité pour les habitants d'une commune directement voisine au territoire de Tourouvre au Perche de participer, à condition que les visuels soient réalisés sur la commune nouvelle.

ORGANISATION DU CONCOURS

Dans le cadre de sa promotion, la commune nouvelle de Tourouvre au Perche organise un concours photographique, à but non lucratif, qui se terminera le 31 décembre 2021.

« Objectif Tourouvre au Perche » invite les participants à réaliser des photographies illustrant la vie et/ou les paysages de la commune nouvelle.»

QUI PEUT PARTICIPER

- Le concours photos est ouvert à tous les photographes amateurs avec aussi une catégorie enfants, pour les moins de 18 ans. Les mineurs participants doivent impérativement être inscrits par l'intermédiaire de leur responsable légal.
- La participation est gratuite.
- Les participants devront justifier d'une adresse dans l'un des 10 villages de Tourouvre au Perche ou commune voisine.
- Pour ce qui est des enfants, tous ceux qui sont scolarisés à Randonnai et Tourouvre peuvent participer.
- Les membres du jury du concours ne peuvent pas participer.

CONDITIONS

- Les photos doivent être prises dans l'un des 10 villages de Tourouvre au Perche : Autheuil, Bivilliers, Bresollettes, Bubertré, Champs, Lignerolles, La Poterie-au-Perche, Prépotin, Randonnai et Tourouvre.
- Les photos doivent représenter des lieux, naturels ou patrimoniaux, sans scénarisation.
- Les participants ne peuvent concourir qu'une seule fois en nous envoyant jusqu'à trois photographies. Toute participation supplémentaire sera considérée comme nulle.
- Les photos peuvent être en format paysage ou portrait.
- Techniques numériques uniquement
- Les photos en couleur et noir et blanc seront acceptées.
- Chaque photo doit être transmise avec **le nom, prénom, adresse, numéro de téléphone** du candidat ainsi que **le titre, la date et la commune concernée par la photo**.
- Les photos doivent être envoyées au format numérique haute définition à l'adresse mail suivante concoursphototourouvreauperche@gmail.com avec un poids maximum de 3 Mo chacune (format Jpeg)
- Les photos doivent être envoyées au plus tard le 31 décembre 2021 minuit.
- Le(s) gagnant(s) seront prévenus par e-mail et invités à une remise de prix (sous réserve des conditions sanitaires).
- La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

EN PARTICIPANT AU CONCOURS, LES CANDIDATS :

- Garantissent aux organisateurs du concours qu'ils sont les propriétaires des clichés envoyés, que les droits leur sont dévolus, qu'ils n'ont en aucune façon hypothéqué leur droit de faire commerce des œuvres et leur droit de reproduction, que ce soit par voie de cession, licence ou autre.
- Garantissent avoir obtenu les autorisations d'utilisation du droit à l'image des personnes ou propriétés privées représentées. En cas de contestation ou de litige, seule la responsabilité des auteurs pourra être recherchée à l'exclusion de celle des organisateurs.
- Concèdent à Tourouvre au Perche leurs droits d'utilisation et de reproduction des photos pour la presse, les documents de communication sur le site Internet des Hauts du Perche, la page Facebook Tourouvre au Perche, la page Instagram tourouvreauperche61, les groupes Facebook les Collines du Perche et Bienvenue dans l'Orne, la page de l'Office de Tourisme des Hauts du Perche ainsi que tout autre support de communication, numérique ou non.
- S'engagent à fournir le fichier informatique en haute définition de la (des) photo(s).
- Acceptent l'usage de leurs photos dans la presse dans le cadre d'articles publiés sur le concours après l'évènement.
- Acceptent que leurs photos puissent donner lieu à une exposition photos.

JURY DU CONCOURS

Un jury composé de photographes professionnels, communicants et d'élus se réunira pour choisir les photos lauréates.

RECOMPENSES

À l'issue du concours, le jury déterminera trois gagnants dans chaque catégorie (adultes et enfants).

Pour la catégorie adultes, les prix seront composés de :

1er prix : un baptême de l'air de 30 minutes en avion ULM offert par la société Survol du Perche et un tableau format 60 x 80 cm de la photo offert par l'Imprimerie de l'Etoile

2e prix : une demi-journée d'initiation individuelle à la photo et la technique du collodion avec le photographe tourouvrain Jean-Baptiste Rengeval

3e prix : un beau livre album collector offert par Paris Match

Pour la catégorie enfants, les prix seront composés de :

1er prix : un baptême de l'air de 30 minutes en avion ULM offert par la société Survol du Perche et un tableau format 60 x 80 cm de la photo offert par l'Imprimerie de l'Etoile

2e prix : une e-carte cadeau Fnac/Darty d'une valeur de 150 euros offerte par la municipalité de Tourouvre au Perche

3e prix : un plateau et un mug illustrés de la photo offerts par la société Perchétoile

La remise des prix se fera en présence des lauréats. Les prix offerts ne seront ni échangeables, ni remboursables. Les gagnants du concours seront avertis par téléphone ou courriel.

CODE DE BONNE CONDUITE

Les organisateurs encouragent vivement les participants à respecter les lieux qu'ils photographieront, sans commettre de dégradation.